



Solidaires - Unitaires - Démocratiques

syndicat membre de l'

Union
syndicale
Solidaires

<http://www.solidaires.org/>

"SUD Recherche EPST" : un syndicat pour tous les personnels travaillant dans les EPST

Ce syndicat a été créé en février 2003 au *Cemagref* (devenu IRSTEA depuis 2012). Il s'est très rapidement élargi à des collègues de l'INRETS (devenu IFSTTAR depuis 2011), du CNRS et de l'INRA (par intégration du syndicat SUD-INRA créé en octobre 2001) et compte également des syndiqués à l'INSERM, à l'IRD et à l'INRIA, tous désireux :

- de rassembler les personnels travaillant dans les EPST (*Etablissements Publics à caractère Scientifique et Technologique* - cf liste au dos), quel que soit leur statut (titulaire, CDD, thésard, mis à disposition par un tiers, rémunéré par le biais d'une structure privée...) et quel que soit leur métier (technicien, administratif, chercheur, ingénieur, agent de ménage...);
- de rejoindre une organisation - l'Union Syndicale SOLIDAIRES - qui regroupe des syndicats du public et du privé et se bat avec conviction et pugnacité, en lien avec des mouvements associatifs et syndicaux (Attac, AC !, Droit au Logement, Confédération Paysanne...) pour un autre partage des richesses et l'existence de services publics forts, au service de la population.

Les statuts du syndicat ainsi que la charte financière ont été adoptés lors du 1^{er} congrès qui s'est tenu à Marly-le-Roi en 2004 et actualisés en 2006. Le choix de l'architecture et du mode de fonctionnement interne du syndicat a été guidé par la volonté de favoriser à la fois :

- un échange à la base entre les adhérents des EPST situés sur une même zone géographique, par le biais de **sections locales inter-EPST** ;
- la constitution de **branches nationales d'organismes** regroupant les adhérents d'un même organisme au plan national, dotées d'une large autonomie pour s'organiser et intervenir face à leur Direction sur les questions propres à leur organisme, tout en bénéficiant de la richesse d'une réflexion inter-EPST ;
- **la mise en commun de capacités de réflexion et de forces militantes** au niveau du syndicat pour traiter toutes les questions communes à l'ensemble des EPST (statuts des personnels, rôle et statut des EPST, politique de recherche, budget de la recherche, évaluation...) et pouvoir définir une position commune forte vis-à-vis de la tutelle ministérielle Recherche.

Voir liste des implantations déjà existantes en dernière page et pour plus d'informations :

- rendez-vous sur notre site <http://www.sud-recherche.org/>
- contactez-nous à l'adresse : contact@sud-recherche.org

Nos grandes orientations figurent dans les motions adoptées lors de ses congrès (Lyon, 2006 - La Grande Motte, 2009 - Paris 2012 - Dinard 2016). Voir les textes correspondants sur notre site

REJOIGNEZ-NOUS !

Qu'est-ce que SUD et l'Union syndicale Solidaires ?

Les syndicats SUD sont de création récente (le premier, SUD-PTT est né en 1988) mais ils ne cessent de se développer. Ils se sont regroupés en 1998 avec une dizaine de syndicats non-confédérés déjà existants pour former une union syndicale qui porte aujourd'hui le nom de « **Solidaires** » et compte environ 100 000 adhérents, dans le secteur public et le secteur privé. Pour en savoir plus :

- lire **Qu'est-ce que Solidaires ?** (éditions de l'Archipel) disponible sur le site de Solidaires (rubrique *Qui sommes-nous ?*),
- visiter le site de **Solidaires** <http://www.solidaires.org/>

Le mouvement des syndicats SUD (Solidaires, Unitaires, Démocratiques) et l'Union Solidaires :

Le rôle d'un syndicat - tel que nous le concevons en tout cas - c'est bien sûr de s'occuper au quotidien des questions qui préoccupent le personnel qu'il représente, de défendre ses droits et d'obtenir des améliorations de sa situation. Mais c'est aussi de se donner les moyens d'agir, avec d'autres, sur les terrains où se jouent les grandes décisions qui vont déterminer notre avenir et qui dépassent largement le niveau de chaque EPST.

Sur des questions comme les retraites, la place et le rôle des services publics, la politique de l'emploi, la politique de recherche et son financement... c'est au niveau du gouvernement et du Parlement français, de l'Union Européenne, voire au niveau du G8 ou de l'OMC que se prennent les décisions ! Il faut être capables de se battre sur ces terrains-là aussi ... et cela on ne peut le faire qu'en se regroupant avec d'autres pour pouvoir faire entendre un autre son de cloche dans le débat public.

Rejoindre les syndicats adhérents à l'Union syndicale Solidaires, c'est rejoindre des syndicats

- qui se sont engagés, avec pugnacité et sans complexe, pour relever le défi posé par l'hégémonie d'une logique financière incontrôlée qui prétend imposer sa loi à toutes les activités humaines (y compris l'enseignement et la recherche) et secrète un cortège d'inégalités et de pauvreté croissantes¹, sans parler des atteintes à l'environnement :
- qui n'hésitent pas à reformuler autrement les questions (quel partage des richesses produites et pas seulement quelle durée de cotisation pour la retraite, par exemple) ;
- qui défendent avec conviction les services publics, non par corporatisme, mais parce qu'ils sont les garants d'une égalité de traitement des citoyens et d'une indépendance vis-à-vis des intérêts privés² ;
- qui fonctionnent entre eux plutôt comme un réseau d'échange et d'entraide, laissant à chaque syndicat une grande liberté de positionnement et d'action (il n'y a pas - pour l'instant du moins ! - de structure pyramidale lourde comme dans les autres grandes centrales).

C'est aussi refuser de s'enfermer dans une « tour d'ivoire » ...

La participation à l'Union Syndicale **Solidaires**, regroupant des syndicats de tous horizons, public et privé, nous donne une ouverture et une possibilité d'échanges et de confrontations avec d'autres acteurs de la recherche (personnels des universités, de la recherche industrielle...) mais aussi ceux qui bénéficient de ses résultats (ou les subissent ?) ; pour notre part, nous considérons que la recherche publique n'est pas la propriété de ses personnels et nous devons donc accepter de nous faire interpellé sur son rôle et ses finalités par les citoyens (cf. débats et tensions à propos de la recherche sur les OGM, l'agriculture biologique, l'innovation en agriculture, les neurosciences ou le nucléaire).

¹ Loin de se combler, le fossé entre pays riches et pays pauvres ne cesse de s'agrandir : en 30 ans, les inégalités entre les 20 pays les plus riches et les 20 pays les plus pauvres du monde ont été multipliées par 3...

² Aspect particulièrement important pour la recherche et l'expertise... (cf. les enjeux financiers colossaux sur la brevetabilité du vivant : médicaments...)

Pourquoi un syndicat commun à tous les EPST ?

De notre (déjà longue) expérience syndicale³, nous avons acquis la conviction qu'il faut organiser un syndicat commun à l'ensemble des EPST (Etablissements Publics à caractère Scientifique et Technologique) :

- Les EPST et leurs personnels ont une « communauté de destin ». Ils sont régis par des textes communs élaborés sous la responsabilité de la tutelle Recherche : **le statut même d'EPST** créé par la loi Recherche de 1982 (que les gouvernements successifs fragilisent de plus en plus à travers le développement des agences de moyens (ANR, instituts), la loi dite « Fioraso » de juillet 2013 continuant de s'inscrire dans la continuité des dispositifs du « Pacte pour la Recherche » et de la LRU), **le statut-cadre des fonctionnaires des EPST** de décembre 1983 (lui aussi gravement menacé, par le recours massif à l'embauche de CDD en lieu et place de fonctionnaires) ;
- Les syndicats sont pour la plupart émiétés par organismes et/ou par catégories de personnels (chercheurs d'un côté, ingénieurs, techniciens et administratifs de l'autre) et se retrouvent confrontés, dans chaque organisme, aux projets de « réforme », au développement de l'emploi précaire, etc, sans pouvoir réagir tous ensemble de manière coordonnée et efficace, ou pire, soumis à des tentatives d'instrumentalisation dans des jeux de pouvoir obscurs contre les autres EPST ou les universités où les personnels n'ont rien à gagner.

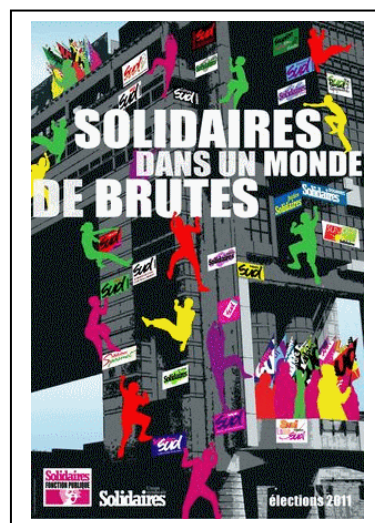
Pourquoi un syndicat inter-catégoriel ?

- C'est pour nous une évidence et une exigence incontournable, tant par rapport aux valeurs dont nous voulons être porteurs que par rapport à l'efficacité de l'action syndicale.
- Comment prétendre se battre pour plus de justice, de démocratie, de solidarité dans le monde si on n'est même pas capables d'essayer de mettre ces beaux concepts en pratique entre nous, dans notre milieu de travail de tous les jours ?
- Comment créer un rapport de force vis-à-vis de l'administration si on se présente divisés, chacun avec les revendications de « sa caste » ? C'est du gâteau pour les directions et les tutelles ministérielles de choisir parmi ces revendications éparses celles auxquelles elles voudront bien répondre et celles qu'elles vont laisser tomber... Et on sent bien à ce jeu-là qui seront les gagnants et qui seront les perdants...

Non au communautarisme, vive la diversité & la solidarité

Nous voulons jeter les bases d'un syndicat qui regroupe tous les personnels travaillant dans l'ensemble des EPST (personnels propres ou mis à disposition, titulaires ou précaires, qui tous sont membres à part entière de la communauté de travail). Nous avons créé, avec **SUD Recherche EPST**, la structure syndicale qui le permet. A vous d'en faire quelque chose !

A ce jour, le syndicat est reconnu représentatif au niveau de 4 EPST : à l'IRSTEA (où il est la première organisation syndicale), à l'INRA, à l'IFSTTAR (1^e organisation également) et au CNRS ; des collègues de l'INRIA, de l'INSERM, de l'IRD, nous ont également rejoint.



³ Parmi les militant/es qui ont fondé ou rejoint SUD Recherche EPST, un certain nombre ont déjà rempli précédemment des mandats de représentants du personnel en CAP, Comités Techniques (Paritaires), Conseil d'Administration, CHS, Comité National de la Recherche Scientifique...

Champ de syndicalisation de SUD Recherche EPST tel que défini dans ses statuts (article 3) :

« Peut faire partie du syndicat toute personne relevant de ou travaillant dans ou pour un EPST (Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique) ou un EPA (Etablissement Public à caractère Administratif) de Recherche et leurs filiales ou groupements, sans distinction de statut, d'employeur ou de fonction. Une personne qui a cessé son activité dans l'un de ces organismes de recherche pour cause de départ à la retraite, de chômage ou de mise en disponibilité peut être adhérente du syndicat. »

Liste des EPST, présentés par ordre de taille décroissante :

Sigle	Nom officiel développé	Effectif (*)
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique	26100
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique	8800
INSERM	Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale	6600
INRIA	Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique	3500
IRD	Institut de Recherche pour le Développement (ex-ORSTOM)	2200
IFSTTAR	Institut Français des Sciences et Technologies des Transports de l'Aménagement et des Réseaux (fusion INRETS + LCPC au 1/01/2011)	1250
IRSTEA	Institut national de la Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (ex Cemagref depuis janvier 2012)	900
INED	Institut National d'Etudes Démographiques	170

(*) Agents titulaires s'entend, effectifs publiés par le Ministère :

Il convient d'y ajouter les CDD, de l'ordre de 30 % en ETP (équivalent temps plein), les invisibles de la recherche !

Implantations SUD Recherche EPST (sont soulignées les sections syndicales constituées) :

<u>Auvergne</u> (INRA, IRSTEA)	<u>Lille</u> (IFSTTAR)
<u>Banyuls</u> (CNRS)	<u>Loiret</u> (CNRS, IRSTEA)
<u>Bouches du Rhône</u> (CNRS, IFSTTAR, IRSTEA)	<u>Lyon</u> (IRSTEA, CNRS, IFSTTAR)
<u>Bordeaux</u> (CNRS, INRA, IRSTEA)	<u>Montpellier</u> (CNRS, INRA, IRSTEA)
Corse (INRA-CNRS)	Nancy (CNRS, INRIA, INRA)
Colmar (INRA)	<u>Normandie</u> (CNRS)
Côte d'Azur -PACA (CNRS, INRA)	<u>Rennes</u> (CNRS, INRA, IRSTEA)
<u>Grenoble</u> (CNRS)	<u>Toulouse</u> (CNRS, INRA)
<u>Ile-de-France</u> (CNRS, INRA, IFSTTAR, IRSTEA, INSERM) ⁽⁴⁾	<u>Tours</u> (INRA)

⁽⁴⁾ la section « Ile-de-France » regroupe l'ensemble des adhérent-es d'Antony, Orsay, Ivry, Arcueil, Versailles-Grignon, Jouy-en-Josas, Gif-sur-Yvette, Chatenay-Malabry, Cachan, Paris

**Plus que jamais, en ces temps où on veut nous convaincre - malgré la crise économique, sociale et écologique où le libéralisme nous a plongés - que la seule solution, à tous les niveaux, c'est de jouer à fond le jeu de la compétition, du chacun pour soi...
...Remettons au goût du jour la solidarité, redonnons vie à l'action collective et refondons un syndicalisme solidaire et unitaire, porté par les personnels !**

**Pour adhérer, toutes les infos sur la page *ad-hoc* de notre site
<http://www.sud-recherche.org/SPIPprod/spip.php?article1665>**

contactinra@sud-recherche.org

<http://www.sud-recherche.org/>